

TEMPS PARTIEL ANNUALISE 2014-2015

326 demi-journées

Ce calendrier est calculé sur une école fonctionnant sur 4,5 jours avec mercredi matin travaillé. Il sera réajusté dans le cas d'école fonctionnant avec le samedi matin travaillé.

50 % annualisé $326 / 2 = 163$ demi-journées

Période 1	du 29/08/2014 au 30/01/2015 matin	163 demi-journées
Période 2	du 30/01/2015 après-midi au 31/08/2015	163 demi-journées

80 % annualisé $326 / 5 = 65,20$ demi-journées (soit 65 demi-journées)

Période 1	du 29/08/2014 au 17/10/2014	65 demi-journées
Période 2	du 03/11/2014 au 05/01/2015	65 demi-journées
Période 3	du 06/01/2015 au 10/03/2015	65 demi-journées
Période 4	du 11/03/2015 au 14/05/2015	65 demi-journées
Période 5	du 15/05/2015 au 03/07/2015	65 demi-journées